

ÉDITO

« ENSEMBLE » AVONS-NOUS DIT

EN AVRIL, NE PERD PAS LE FIL

La liste élue à Faux le 15 mars s'intitulait « Agir ensemble pour Faux-la-Montagne ». Ce « ensemble » n'était pas qu'une formule de circonstance et l'intégralité de l'équipe municipale souhaite associer le maximum d'habitants et d'habitantes à la vie communale. Les premières semaines de la nouvelle mandature ont été bien remplies par la mise en place de notre nouveau conseil et de son organisation, la désignation de ses représentants dans les instances où il doit être représenté, la prise de connaissance des dossiers en cours et du quotidien de la mairie, et surtout la préparation dans l'urgence du budget 2026 que la loi nous obligeait à voter avant la fin du mois d'avril, etc. Avec Isabelle Marciniak, le conseil a accueilli le 1^{er} avril Anne Bertrand la nouvelle secrétaire. Plusieurs élus ont également suivi une formation sur un jour et demi autour des finances communales. Sans oublier le travail assez prenant qui nous a permis de rendre un avis documenté et sérieux sur le projet de porcherie du Gaec du Villard à Royère à destination de la Préfecture. Voilà un mois d'avril bien rempli ! →

TRAVAILLER DANS UN COMITÉ C'EST...

- S'engager sur une durée définie pour faire avancer un projet ou travailler sur un thème ;
- Ne pas en rester à « donner des idées », mais bien participer activement à les mettre en place ;
- Accepter d'écouter les objections et trouver de bonnes réponses, sans s'arc-bouter sur un point de vue préalable et refuser de faire quelques concessions.

La composition des comités sera publiée dans le bulletin municipal. Chaque comité sera constitué par celles et ceux qui s'y engagent. Si d'autres personnes veulent les rejoindre, elles devront s'adresser à l' élu référent.

En effet, dans chaque comité un élu assurera le lien avec le conseil municipal. Ce dernier suivra, dans la mesure du possible, les propositions des comités et, si ce n'était pas le cas, en expliquera les raisons avec des éléments objectifs.

Chaque comité, lors de sa première réunion, pourra établir des règles plus précises de fonctionnement (régularité des réunions, formes des compte-rendus, etc.). Il communiquera régulièrement des informations sur ses travaux qui pourront être portées à la connaissance des habitants via le bulletin municipal ou la Lettre municipale.

ASSEMBLÉE DES HABITANT.ES > SAMEDI 30 MAI > SALLE DES FÊTES

10h à 12h30 : lancement des comités, collecte des inscriptions, organisation, etc.

12h30 à 14h : buffet froid préparé par la mairie

S'il le souhaite, chacun peut venir avec un dessert ou une boisson.

EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT

Le temps est maintenant venu de se consacrer à la préparation du fonctionnement participatif qui permettra à chaque habitant et habitante qui le souhaite de rejoindre les comités qui l'intéressent, les sujets où il-elle est compétente, ou curieuse, ou volontaire. Bref allez là où ça vous plaît ! Une vingtaine de personnes s'étaient déjà désignées lors des réunions publiques qui ont précédé les élections, mais nous souhaitons rassembler encore plus de monde pour rendre concrète la participation citoyenne. A cette fin, une assemblée des habitant.es est prévue le **samedi 30 Mai à 10h** à la salle des fêtes. Nous lancerons alors les comités et commencerons à constituer un

cercle de collaborateurs bénévoles autour de l'équipe communale.

Pour préparer cette assemblée, vous trouverez en pages centrales de ce bulletin un « Qui fait quoi » qui explique sur quels sujets les conseillers élus se sont engagés, ainsi que la liste des comités à rejoindre. Regardez ce « Qui fait quoi » en détail et voyez là où vous souhaiteriez apporter votre pierre. Pour les personnes qui ne pourront pas venir, elles trouveront, glissée dans ce bulletin, une fiche pour indiquer les compétences qu'elles peuvent mettre à la disposition de la commune ou pour s'inscrire dans un comité. Il vous suffira de déposer la fiche en mairie avant le 30 mai. ●

L'EAU Désormais GÉRÉE À 8 COMMUNES



L'eau communale, jusqu'alors gérée au sein de la commune, l'est désormais au sein d'un syndicat intercommunal qui regroupe 8 communes : le SIAEP, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Haute-Vallée de la Creuse. Explications.

À l'origine de cette modification, une obligation imposée en 2015 par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Celle-ci prévoyait le transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes pour 2020 dans un premier temps, puis pour 2026.

En transférant cette compétence à la communauté de communes, la crainte était de perdre la maîtrise sur la gestion de l'eau que la commune exerçait néanmoins très bien jusque là. Que faire alors ? La communauté de communes Creuse Grand Sud en lien avec le SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse qui jusqu'alors regroupait seulement trois communes (Clairavaux, Croze et Felletin)

ont fait procéder à une étude diagnostique. À l'issue de celle-ci cinq communes qui disposaient de la compétence eau (Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Saint-Martin-Château, La Villedieu et Royère-de-Vassivière), ont décidé de rejoindre le SIAEP qui est donc passé de 3 à 8 communes au 1^{er} janvier 2025.

CONSERVER UNE GESTION DE L'EAU EN RÉGIE

Avec ce périmètre élargi, le SIAEP atteint une échelle pertinente lui permettant de programmer des investissements plus ambitieux pour répondre aux exigences d'un service public de l'eau de qualité. La mutualisation apporte plusieurs autres avantages : économies d'échelle sur les marchés de travaux, accompagnement renforcé par les partenaires techniques et institutionnels (les subventions sont prioritairement accordées aux structures regroupées) et meilleure planification des opérations structurantes. L'autre motivation à ce regroupement correspond à la volonté de tous les élus de conserver une gestion de l'eau en régie. Le syndicat garde ainsi le contrôle direct de la

production, la distribution et la relation aux usagers, afin de maintenir un service public de proximité. Ainsi, concrètement, sur Faux, Thomas Flour demeure chargé du suivi de l'eau sur la commune et c'est toujours lui qui interviendra sur le réseau d'eau, accompagné par l'équipe administrative de la commune et du Syndicat.

ÉVOLUTION TARIFAIRE

La première année (2025) a été consacrée à assurer la continuité du service tout en construisant un fonctionnement commun. 2 personnes ont été embauchées (sur 1,5 équivalent temps plein) pour renforcer les compétences en interne sur les volets administratif et technique. Elle a abouti à une organisation unifiée et un budget consolidé. Elle a aussi été marquée par le travail d'harmonisation tarifaire, rendu obligatoire par la réglementation. Cette évolution tarifaire s'inscrit dans une tendance nationale à la hausse, liée au renforcement des normes sanitaires. Elle permet également de maintenir les capacités d'investissement du SIAEP pour le renouvellement des canalisations, la mise en conformité des ouvrages (protection des captages notamment) et l'amélioration des performances des réseaux.

TARIFS HT 2026	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
Abonnement annuel	110 €	150 €
30 premiers m ³	1,22 € / m ³	1,24 € / m ³
Du 31 ^e au 90 ^e m ³	1,53 € / m ³	1,65 € / m ³
Du 91 ^e au 500 ^e m ³	1,91 € / m ³	2,06 € / m ³
À partir du 501 ^e m ³	X	2,38 € / m ³

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Sur la consommation d'eau potable : 0,32 € / m³

Pour performance des réseaux d'eau potable : 0,047 € / m³

Taxe sur la Valeur Ajoutée : 5,5 %

CALENDRIER DE FACTURATION

Facturation de l'abonnement : mars-avril 2026

Campagne de relève des compteurs : été 2026

Facturation de la consommation : septembre-octobre 2026

Cette évolution tarifaire a conduit à la création de tarifs particuliers et professionnels distincts et à la création de tarifs différenciés selon le niveau de consommation d'eau. Par ailleurs, la mise en place de tarifs progressifs sur la consommation permet une meilleure prise en compte des usagers ayant une consommation responsable de l'eau.

Le conseil syndical a donc souhaité généraliser une tarification moins chère sur les 30 premiers m³, considérés comme un volume de base indispensable. Malgré ces évolutions, le prix de l'eau reste dans la moyenne des autres gestionnaires d'eau du Sud Creusois (2,99 € TTC le m³ pour une consommation de 120 m³ pour les particuliers - redevances Agence de l'eau et abonnement compris). ●

MERCI !

L'équipe municipale tient à remercier toutes celles et ceux qui ont répondu dans les délais à notre demande d'enlèvement des véhicules ou caravanes « ventouses » sur le 2^e parking de la route de Jalagnat. Nous allons ainsi pouvoir procéder à quelques aménagements et accueillir sereinement un cirque dans les tous prochains jours. Merci également à Catherine Lesnes qui a réalisé la mise en page de ce bulletin.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

PRÉHISTORIQUE

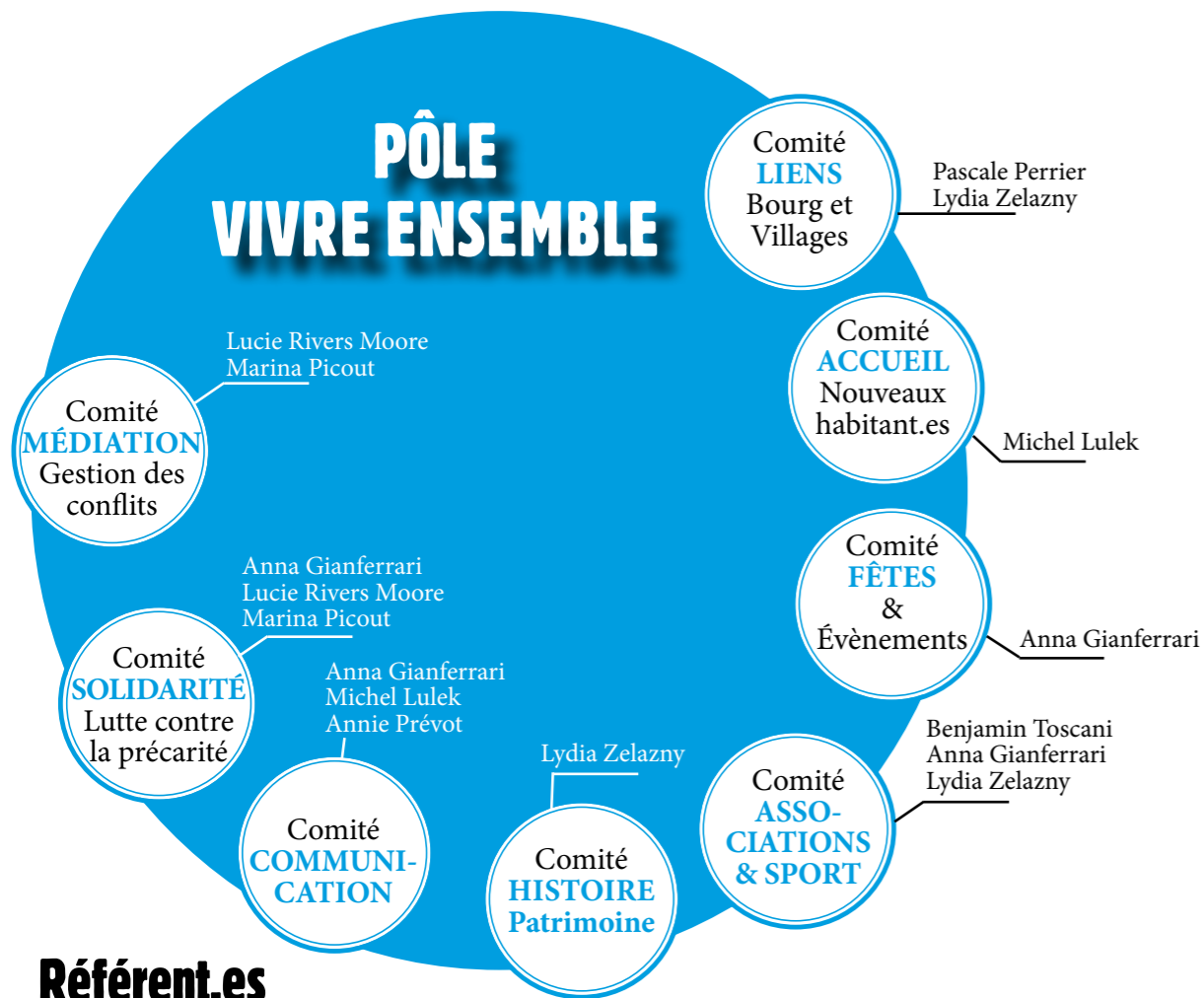
Du 26 au 29 mai, l'école se rendra en voyage en Dordogne pour une classe Préhistoire à Montignac-Lascaux. Pour finaliser la préparation de ce voyage les enfants des 3 classes se retrouveront pour un conseil des enfants le mardi 19 mai après-midi. La maternelle, qui sera aussi du voyage, continue à découvrir les cultures préhistoriques à travers des sites archéologiques du sud-ouest de la France et à enrichir son lexique illustré de la préhistoire. Les enfants chercheront l'animal totem de leur tribu « les Riquiquis » et fabriqueront leur totem et leur devise.

UN PAS DANS L'ANNÉE PROCHAINE

Avant ce voyage, les élèves de CM2 qui passeront l'an prochain en 6^e, feront le lundi 18 mai une journée d'immersion au collège de Felletin. En juin, durant trois matinées les 8, 15 et 22 juin, un petit groupe de grandes sections passera la matinée dans la classe de Marylène pour découvrir leur future classe. Et, de la même manière, la maternelle accueillera courant juin les futures petites sections et les futurs CE2 iront passer un moment dans la classe d'Anne-Gaëlle pour se préparer pour l'an prochain.

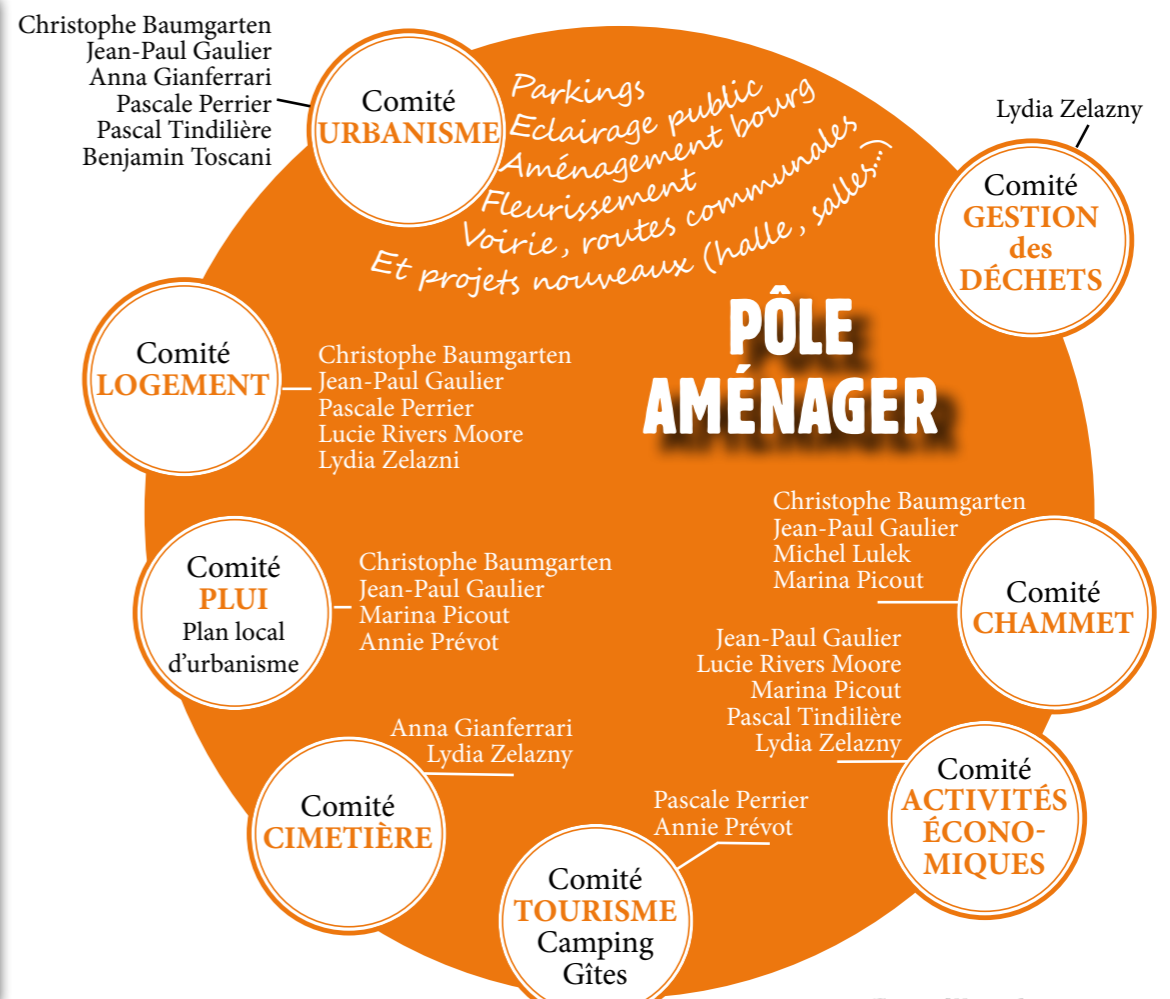
JUIN SPORTIF ET LUDIQUE

Vendredi 12 juin, aura lieu la rencontre inter-écoles avec des jeux et un bal (pour celui-ci les petits de maternelle réviseront les danses traditionnelles qu'ils ont déjà apprises). En parallèle, du 8 au 19 juin on pourra visiter dans la salle du conseil, à la mairie, l'exposition du rallye lecture inter-écoles « conte et forêt » (productions audios et plastiques). L'année se terminera avec trois journées piscine les mardi 30 juin, jeudi 2 et vendredi 3 juillet (le pique-nique sera fourni par la cantine).



QUI FAIT QUOI ?

Vous trouverez ici la répartition des différentes tâches communales avec les personnes élues référentes. Pour mener à bien ce travail, un appel est lancé aux bonnes volontés. Pour rejoindre un comité, il suffit de contacter l' élu référent. D'autres comités pourront se créer mais tous ne fonctionneront pas dès maintenant. Lors de la prochaine assemblée communale du samedi 30 mai, chaque habitant pourra s'engager dans les comités de son choix pour échanger sur les priorités et se répartir le travail.

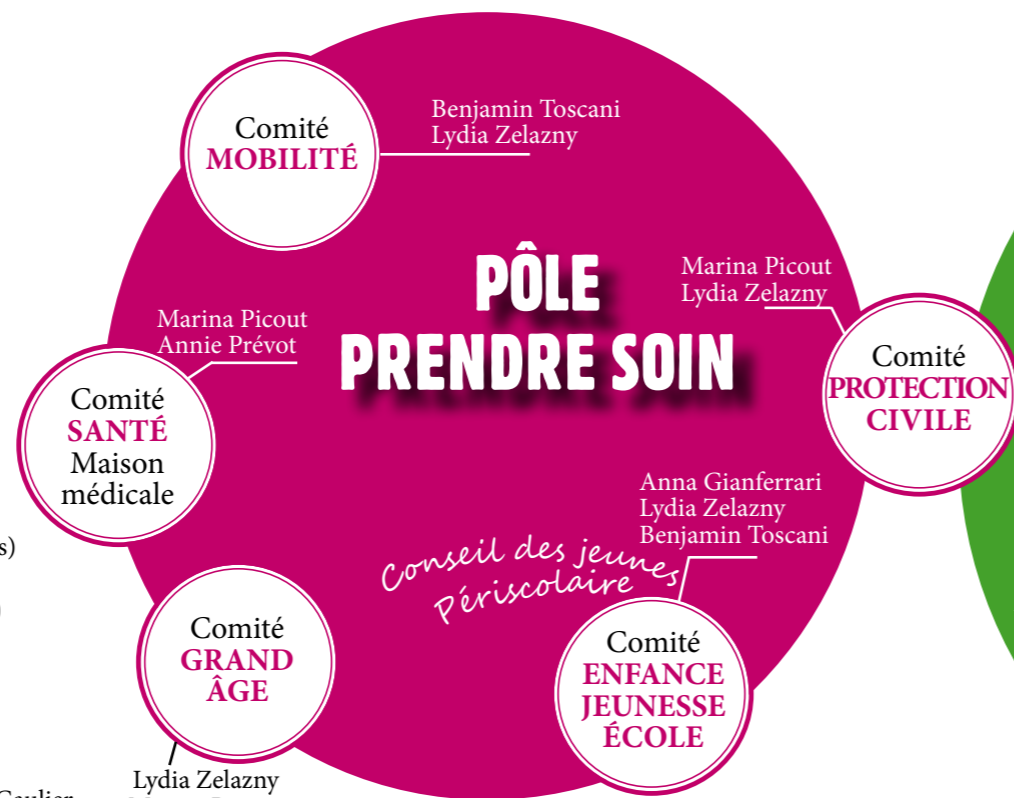


Référent.es

- **Ressources humaines et liens avec le personnel communal** : Lucie Rivers Moore, Marina Picout, Christophe Baumgarten, Anna Gianferrari
- **Finances** : Lucie Rivers Moore, Marina Picout, Christophe Baumgarten, Michel Lulek, Annie Prévot
- **Bureaux TAF** : Michel Lulek
- **Marché** : Lydia Zelazny
- **Station service** : Lydia Zelazny

Représentant.es

- **Conseil d'école** : Lydia Zelazny, Anna Gianferrari (Suppléante : Lucie Rivers-Moore)
- **Communauté de communes** : Michel Lulek (titulaire), Christophe Baumgarten (suppléant)
- **Parc naturel régional** : Anna Gianferrari
- **Lac de Vassivière** : Jean-Paul Gaulier
- **SIAEP (eau)** : Christophe Baumgarten et Marina Picout (titulaires), Benjamin Toscani et Lydia Zelazny (suppléants)
- **SDEC (électricité)** : Annie Prévot et Benjamin Toscani (titulaires), Pascal Tindilière et Lydia Zelazny (suppléants)
- **SDIC (informatique)** : Annie Prévot (titulaire), Benjamin Toscani (suppléant)
- **Association des maires de Creuse** : Jean-Paul Gaulier
- **Comité national d'action sociale** : Marina Picout (*Emilie Malbec représentante des salariés*)
- **Commission d'appels d'offre** : Annie Prévot, Jean-Paul Gaulier, Pascal Tindilière (titulaires), Lydia Zelazny, Benjamin Toscani, Michel Lulek (suppléants)
- **SCIC l'Arban** : Pascale Perrier
- **Commission de révisions des listes électorales** : Anna Gianferrari
- **Commission communale des impôts directs** : Marina Picout et Pascale Perrier



Travailler dans un comité c'est...

- S'engager sur une durée définie pour faire avancer un projet ou travailler sur un thème ;
- Ne pas en rester à « donner des idées », mais participer activement à les mettre en place ;
- Accepter d'écouter les objections et trouver de bonnes réponses, sans s'arc-bouter sur un point de vue préalable et refuser de faire quelques concessions.

La composition des comités sera publiée dans le bulletin municipal. Chaque comité sera constitué par celles et ceux qui s'y engagent. Si d'autres personnes veulent les rejoindre, elles devront s'adresser à l' élu référent. En effet, dans chaque comité un élu assurera le lien avec le conseil municipal. Ce dernier suivra, dans la mesure du possible, les propositions des comités et, si ce n'était pas le cas, en expliquera les raisons avec des éléments objectifs.

Chaque comité, lors de sa première réunion, pourra établir des règles plus précises de fonctionnement (régularité des réunions, formes des compte-rendus, etc.). Il communiquera régulièrement des informations sur ses travaux qui pourront être portées à la connaissance des habitants via le bulletin municipal ou la Lettre municipale.

INFOS PRATIQUES

• **MAIRIE**

05 55 67 92 15

- Lundi : 9h-12h et 14h-18h
- Mardi : 9h-12h (fermée l'après-midi)
- Mercredi : Fermé
- Jeudi : 9h-12h (fermée l'après-midi)
- Vendredi : 9h-12h (fermée l'après-midi)

SITE WEB : fauxlamontagne.fr

S'adresser à la mairie :

mairie@fauxlamontagne.fr

Pour l'état civil :

etatcivil@fauxlamontagne.fr

Pour les questions d'urbanisme :

urbanisme@fauxlamontagne.fr

Pour envoyer vos infos dans la Lettre électronique de la mairie :

communication@fauxlamontagne.fr

• **LA BINHATA**

Agence postale : 05 55 64 47 35

- Lundi : 8h45-12h et 13h30-17h
- Mardi : 8h45-12h et 13h30-17h
- Mercredi : 8h45-12h
- Jeudi : 8h45-12h et 13h30-17h
- Vendredi : 8h45-12h
- Samedi : 8h45-12h (fermée tous les deuxièmes samedi du mois, sauf en juillet et août)

Médiathèque et Office de tourisme :

05 55 67 93 04 – 06 45 53 60 19

SITE GÎTES ET CAMPING :

gitesetcamping.fauxlamontagne.fr

Réservations gîtes et camping :

binhata@fauxlamontagne.fr

Réservations salles communales et salle des fêtes : salledesfetes@fauxlamontagne.fr

Bibliothèque : bibliotheque@fauxlamontagne.fr

• **DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS**

05 55 67 96 48

- Mercredi et vendredi : 9h-11h45 et 13h30-17h45
- Samedi : 9h-12h45

• **SANTÉ**

Cabinet Mille Soins : 05 55 94 73 17

SITE WEB :cabinetmedicalmillesoins.fr

Médecin de garde

(la nuit et le week-end) : 15

COMMUNICATION MUNICIPALE

La Lettre d'information hebdomadaire de la mairie est un lien précieux entre les habitants. Si vous voulez y faire passer des annonces de manifestations ou des informations qui vous paraissent importantes, nous vous remercions de les envoyer à l'adresse : communication@fauxlamontagne.fr

Par ailleurs, un bulletin municipal papier comme celui qui est sous vos yeux sera imprimé avant chaque assemblée d'habitants, à un rythme de 3 à 4 fois par an.

ENTRAIDE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Vous avez un problème administratif avec un service de l'Etat ou du département ? Vous n'arrivez pas à répondre à un formulaire en ligne ? Vous avez besoin d'aide pour comprendre le « langage codé » de l'administration ? Tous les lundis une permanence d'entraide administrative est ouverte à Cadet Roussel, sur rendez-vous au 07 84 51 14 75.

UN GUIDE DES USAGES DU CIMETIÈRE

Un livret, disponible en mairie, fait le tour des questions que vous pouvez vous poser sur le cimetière communal : qui peut y être inhumé ? ; durées, dimensions et tarifs des concessions ; choix de la sépulture ; types de monuments ; entretien ; etc. Ce guide de 24 pages vous permettra de découvrir les nouvelles prescriptions et les bonnes pratiques d'utilisation du cimetière.